

COMMUNE D'AIXE SUR VIENNE - 87700

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Aliénation d'un chemin communal

Du mercredi 03 avril 2024 à 8h30 au mercredi 17 avril 2024 à 17h30.

Vu le Code rural

Vu le Code des relations entre le public et l'administration

Vu la délibération du Conseil Municipal en date 04 octobre 2021 actant le principe du déclassement d'un chemin communal situé avenue Raymond Poincaré à Aix-sur-Vienne et entouré des parcelles cadastrées section AY N°354 et section AY n°336,

Le projet d'aliénation du chemin communal est soumis à enquête publique destinée à recueillir les observations de la population. Cette enquête se déroulera pendant une durée de 15 jours consécutifs, du mercredi 03 avril 2024 à 8h30 au mercredi 17 avril 2024 à 17h30 inclus.

Monsieur Michel BURGUET est nommé en qualité de commissaire enquêteur et il se tiendra à la disposition du public à la mairie d'Aix-sur-Vienne :

→ Le mercredi 03 avril 2024 de 9h00 à 12h00

→ Le mercredi 17 avril 2024 de 14h00 à 17h00

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête, ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie d'Aix-sur-Vienne, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30, le vendredi de 8h30-12h30 et 13h30-16h30 et le samedi : 10h30-12h00)

Le registre sera clos et signé par le Commissaire enquêteur qui le transmettra avec ses conclusions à Monsieur le Maire dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête publique.